



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26_063

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le 18/03/2026
ID : 038-200040111-20260310-26_063-DE



**OBJET : CONVENTION
RELATIVE A L'ADHESION A
INFOP@RCS - LE SIT DES
PARCS DE LA REGION RHÔNE-
ALPES – De 2021 à 2024**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 4 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 30
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.

Le Parc naturel régional de Chartreuse a passé un appel d'offres en juin 2009 conduisant à l'acquisition d'une application cartographique en ligne mutualisable à l'ensemble des PNR Rhône-Alpes.

Le Parc de Chartreuse a porté, techniquement et financièrement, le développement de cette application cartographique, mise à disposition des Parcs signataires d'une convention partenariale.

Une application extranet dédiée aux communes et communautés de communes adhérentes a été développée dans un objectif de mutualisation des moyens techniques, humains et financiers.

Un serveur spécifique est dédié à aux communes et communautés de communes dans le cadre de l'utilisation d'InfoP@rcs

S'utilisant à partir d'un simple navigateur Internet, l'application permet le travail en mode collaboratif (à partir d'une connexion sécurisée privée) entre les communes, le Parc et les partenaires.

CONSIDÉRANT la délibération n°2009/106 du 17 Décembre 2009 prise par le Bureau Syndical du Parc naturel régional de Chartreuse fixant les modalités d'adhésion ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse adhère à cette application pour son compte et celle des 17 communes ;

CONSIDÉRANT que le Parc naturel Régional de Chartreuse n'avait pas transmis les conventions pour les années 2021/2022/2023/2024 ;

CONSIDÉRANT les conventions pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 en annexes ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions pour les années 2021/2022/2023 et 2024 avec le Parc naturel régional de Chartreuse ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.



Convention relative à l'adhésion à InfoP@rcs, le Système d'Information Territorial des Parcs de la Région Rhône-Alpes

ANNEE 2021

Entre:

Le PNR de Chartreuse représenté par son Président

Et

L'EPCI : « **Communauté de communes cœur de Chartreuse** » représenté par sa Présidente

PREAMBULE

Le Parc naturel régional de Chartreuse a passé un appel d'offres en juin 2009 conduisant à l'acquisition d'une application cartographique en ligne mutualisable à l'ensemble des PNR Rhône-Alpes.

Le Parc de Chartreuse a porté, techniquement et financièrement, le développement de cette application cartographique, mise à disposition des Parcs signataires d'une convention partenariale.

Une application extranet dédiée aux communes et communautés de communes adhérentes a été développée dans un objectif de mutualisation des moyens techniques, humains et financiers.

Un serveur spécifique est dédié à aux communes et communautés de communes dans le cadre de l'utilisation d'InfoP@rcs.

S'utilisant à partir d'un simple navigateur Internet, l'application permet le travail en mode collaboratif (à partir d'une connexion sécurisée privée) entre les communes, le Parc et les partenaires.

ARTICLE 1 : CONVENTION UNISSANT LES PARCS ET LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Les objectifs poursuivis par la convention sont :

- Le partage des coûts liés à la maintenance de l'application initiale, selon un principe d'égalité entre les Parcs,
- La mutualisation des « briques logicielles » futures qui seraient réalisées par les Parcs sur leurs moyens propres, et qui ne génèrent pas de coûts de maintenance supplémentaire,
- Le partage des coûts de développements et de maintenance de nouveaux produits développés en externe et qui seraient décidés à l'unanimité par les Parcs signataires.

Sont signataires en 2015 de la convention les parcs régionaux du Pilat, des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse, le Parc en préfiguration des Baronnies Provençales, la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Parcs signataires ont convenu de mettre en place un partenariat autour du Système d'Information Territorial concernant le développement de briques logicielles, la maintenance corrective et évolutive, l'hébergement des applications sur serveurs dédiés, la formation, le tout à des fins de mutualisation des outils et de leurs coûts.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par l'ensemble des Parties.

ARTICLE 2 : APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

- Développement et maintenance d'une application cartographique serveur en mode responsive (intranet, extranet, internet), accessible à partir des navigateurs Web suivants : Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge, Chromium
- Mise à disposition et maintenance d'une application intégrée de consultation du cadastre et des zonages (données graphiques et fichiers MAJIC3)

Description des applications hébergées

Serveur de développement :

GEO Générateur© 1 poste de génération et nombre illimité d'applications générées

Serveur de production :

GEO Server©

GEO IDS

GEO Network©

GEO 3D - iTowns

FME

Base de données PostGres / PostGis

Serveur FTP avec sécurisation par IP

Nom de domaine

Sécurisation domaine SSL/HTTPS

GEO cadastre et urbanisme

GEO ANC : gestion de l'assainissement individuel

Fonctionnalités de base et services proposés par InfoP@rcs

- Accompagnement des collectivités dans la rédaction du CCTP remis aux prestataires intervenant sur la donnée géographique (Cabinets d'urbanisme, bureaux d'études, géomètres ...)
- Mise à niveau des référentiels métiers (IGN, DGFIP, Enedis, etc ...)
- Formation par le Parc des personnels techniques, administratifs, élus à l'utilisation d'InfoP@rcs
- Hébergement sur le serveur Parc des données « métier » transmises par les communes
- Fourniture d'un accès privé et sécurisé Internet à chaque commune ou EPCI adhérent
- Gestion et suivi des tickets d'incidents, hotline assurée en télémaintenance
- Développement d'états type, d'outils de mesure de distance ou de surface, cotation automatique.
- Possibilité de numérisation dans une couche dessin partageable en mode collaboratif
- Accès aux informations littérales de la matrice cadastrale labellisées DGI (MAJIC3) sans se soucier des mises à jour, effectuées annuellement par le Parc

- Possibilité grâce à « l'espace personnel » de chaque utilisateur, de superposer en FrontEnd l'ensemble des données propriétaires préalablement saisies (par la commune ou un prestataire) : d'assainissement et d'adduction, itinéraires de randonnée, Plans Locaux d'Urbanisme, pistes skiabiles, gestion de l'espace ...
- Possibilité d'analyses thématiques à partir des couches personnelles ou des données « Parc »
- Echange en import/export avec vos partenaires vers les formats standards du marché, tant pour les données vecteur que pour les données raster

ARTICLE 3 : HEBERGEMENT DES APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

L'hébergeur mandaté par le Parc s'engage à ce que le service ait un taux de disponibilité de 99,8%. Il s'engage sur une durée maximale de rétablissement de :
Huit (8) Heures Ouvrées (Heures comprises entre 8h30 et 18h00 du lundi au vendredi hors jours fériés français), l'intervention pour la réparation de l'Interruption ayant lieu pendant les Heures Ouvrées dans le cadre du Service standard.

Caractéristiques techniques des systèmes hébergés

Serveur de développement :	Ciril Group
Caractéristiques de l'hébergeur :	20, rue Louis Guérin
Nom de la société	BP 2074
Adresse	69603 VILLEURBANNE CEDEX
Téléphone	+33 (0)472691680
Fax	+33 (0)478938500
Logiciel middleware fourni	Firewall mutualisé
Sauvegardes	TSE 2 postes 1 sauvegarde quotidienne du serveur privé chez l'hébergeur par roulement de 15 jours
Moyens bande passante	10 Mo en download 10 Mo en upload
Disponibilité garantie par l'hébergeur	99,8 % 7/7 – 24/24
Base de fréquentation retenue	5 000 visites par mois 50 utilisateurs simultanés
Informations techniques	Hébergement SynAAs petite taille : 1 Container avec 4 vCPU, 8 Go RAM et 50 Go d'espace disque rapide Sécurisation complète du serveur par firewall matériel Protection antivirus Monitoring du serveur Protection complète des accès physiques 2 connexions Internet redondantes Connexion réseau redondante Alimentation électrique sécurisée Groupe électrogène Accès au support dédié centre serveur Climatisation redondante Durée maximale de rétablissement 8

heures ouvrées
Une IP publique

ARTICLE 4 : PUBLICATION ET MISE A JOUR DES DONNEES CONTENUES DANS INFOP@RCS

4.1 Mises à jour gérées par le Parc

L'ensemble des mises à jour des référentiels IGN (BDOrtho, Scan25, BDParcellaire) et DGI (matrice cadastrale) sont effectués annuellement par le Parc.

InfoP@rcs donne l'accès sur l'ensemble du territoire du Parc aux données suivantes :

- Modèle altimétrique issu du Lidar HD de l'IGN (1m)
- données opendata IGN raster (scans, orthos ...)
- données Scan25
- PCI vecteur (mise à jour annuelle par la DGI)
- Référentiel Grande Echelle IGN
- Zonages (PLUs, POS, cartes communales) issus du Géoportail de l'urbanisme
- Données foncières (mise à jour annuelle par la DGI)

Dans le cadre du porter à connaissance accès aux données du référentiel du Parc:

- Plan de Parc (charte 2023-2038)
- Inventaire du Patrimoine culturel
- Périmètres règlementaires
- Réseau PDIPR
- Autres données issues des bases de données du Parc dans le cadre du porter à connaissance

4.2 Données gérées par les communes ou communautés de communes

L'ensemble des données « personnelles » intégrées dans l'espace personnel de chaque commune ou communauté de communes (Import de couches vectorielles ou alphanumériques).

ARTICLE 5 : MODALITES D'ADHESION ET DE RETRAIT

Adhésion

Elle implique, conformément à la délibération n°2009/106 du 17 Décembre 2009 prise par le Bureau Syndical du Parc naturel régional de Chartreuse, la souscription à un abonnement annuel. La signature de la convention vaut adhésion.

Le coût des services proposés vise à couvrir les charges de fonctionnement annuelles (mise à jour des données géographiques, location d'une plateforme de stockage commune avec hébergement, mise à jour de l'application).

Le paiement est dû pour l'année entière quelque soit la date à laquelle l'adhésion prend effet.

Tarification

Le système de calcul des coûts tient compte de la population :

*- Pour une commune dont la population < 1 000 habitants :
Forfait de 500 € TTC/an*

*- Pour une commune dont la population > 1 000 habitants :
(700 + (population INSEE x 0,3)) €TTC/an*

Exemple pour une commune de 1500 habitants : 700 € + (1500 € x 0.3) = 1150 € TTC/an

- Pour les EPCI, 2 cas de figure

- 1^{er} cas - : les communes du syndicat ont adhéré au SIT : le principe de tarification est alors identique à celui concernant la commune la plus peuplée.*
- 2^{ème} cas : en cas de délégation totale de compétence de gestion des données cadastrales des communes à l'EPCI, l'EPCI acquittera l'ensemble du coût qui aurait dû être supporté par les communes adhérentes auquel s'ajoutera le coût EPCI tel que défini au 1^{er} cas.*

Pour 2021, le coût de services est de 15 798.70 € (Base population 2020)
Celui-ci est calculé annuellement en fonction de l'évolution des populations.

Durée – Résiliation

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Chaque année, le paiement interviendra après réception d'un titre de recette du Parc de Chartreuse via le SGC de Pont de Beauvoisin.

Fait en deux exemplaires,

Pour « **la communauté de communes
Cœur de Chartreuse** »

Pour **le PNR de Chartreuse**

Le / /

Le / /

Le Président

Le Président

Convention relative à l'adhésion à InfoP@rcs, le Système d'Information Territorial des Parcs de la Région Rhône-Alpes

ANNEE 2022

Entre:

Le PNR de Chartreuse représenté par son Président

Et

L'EPCI : « **Communauté de communes cœur de Chartreuse** » représenté par sa Présidente

PREAMBULE

Le Parc naturel régional de Chartreuse a passé un appel d'offres en juin 2009 conduisant à l'acquisition d'une application cartographique en ligne mutualisable à l'ensemble des PNR Rhône-Alpes.

Le Parc de Chartreuse a porté, techniquement et financièrement, le développement de cette application cartographique, mise à disposition des Parcs signataires d'une convention partenariale.

Une application extranet dédiée aux communes et communautés de communes adhérentes a été développée dans un objectif de mutualisation des moyens techniques, humains et financiers.

Un serveur spécifique est dédié à aux communes et communautés de communes dans le cadre de l'utilisation d'InfoP@rcs.

S'utilisant à partir d'un simple navigateur Internet, l'application permet le travail en mode collaboratif (à partir d'une connexion sécurisée privée) entre les communes, le Parc et les partenaires.

ARTICLE 1 : CONVENTION UNISSANT LES PARCS ET LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Les objectifs poursuivis par la convention sont :

- Le partage des coûts liés à la maintenance de l'application initiale, selon un principe d'égalité entre les Parcs,
- La mutualisation des « briques logicielles » futures qui seraient réalisées par les Parcs sur leurs moyens propres, et qui ne génèrent pas de coûts de maintenance supplémentaire,
- Le partage des coûts de développements et de maintenance de nouveaux produits développés en externe et qui seraient décidés à l'unanimité par les Parcs signataires.

Sont signataires en 2015 de la convention les parcs régionaux du Pilat, des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse, le Parc en préfiguration des Baronnies Provençales, la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Parcs signataires ont convenu de mettre en place un partenariat autour du Système d'Information Territorial concernant le développement de briques logicielles, la maintenance corrective et évolutive, l'hébergement des applications sur serveurs dédiés, la formation, le tout à des fins de mutualisation des outils et de leurs coûts.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par l'ensemble des Parties.

ARTICLE 2 : APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

- Développement et maintenance d'une application cartographique serveur en mode responsive (intranet, extranet, internet), accessible à partir des navigateurs Web suivants : Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge, Chromium
- Mise à disposition et maintenance d'une application intégrée de consultation du cadastre et des zonages (données graphiques et fichiers MAJIC3)

Description des applications hébergées

Serveur de développement :

GEO Générateur© 1 poste de génération et nombre illimité d'applications générées

Serveur de production :

GEO Server©

GEO IDS

GEO Network©

GEO 3D - iTowns

FME

Base de données PostGres / PostGis

Serveur FTP avec sécurisation par IP

Nom de domaine

Sécurisation domaine SSL/HTTPS

GEO cadastre et urbanisme

GEO ANC : gestion de l'assainissement individuel

Fonctionnalités de base et services proposés par InfoP@rcs

- Accompagnement des collectivités dans la rédaction du CCTP remis aux prestataires intervenant sur la donnée géographique (Cabinets d'urbanisme, bureaux d'études, géomètres ...)
- Mise à niveau des référentiels métiers (IGN, DGFIP, Enedis, etc ...)
- Formation par le Parc des personnels techniques, administratifs, élus à l'utilisation d'InfoP@rcs
- Hébergement sur le serveur Parc des données « métier » transmises par les communes
- Fourniture d'un accès privé et sécurisé Internet à chaque commune ou EPCI adhérent
- Gestion et suivi des tickets d'incidents, hotline assurée en télémaintenance
- Développement d'états type, d'outils de mesure de distance ou de surface, cotation automatique.
- Possibilité de numérisation dans une couche dessin partageable en mode collaboratif
- Accès aux informations littérales de la matrice cadastrale labellisées DGI (MAJIC3) sans se soucier des mises à jour, effectuées annuellement par le Parc

- Possibilité grâce à « l'espace personnel » de chaque utilisateur, de superposer en FrontEnd l'ensemble des données propriétaires préalablement saisies (par la commune ou un prestataire) : d'assainissement et d'adduction, itinéraires de randonnée, Plans Locaux d'Urbanisme, pistes skiabiles, gestion de l'espace ...
- Possibilité d'analyses thématiques à partir des couches personnelles ou des données « Parc »
- Echange en import/export avec vos partenaires vers les formats standards du marché, tant pour les données vecteur que pour les données raster

ARTICLE 3 : HEBERGEMENT DES APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

L'hébergeur mandaté par le Parc s'engage à ce que le service ait un taux de disponibilité de 99,8%. Il s'engage sur une durée maximale de rétablissement de :
Huit (8) Heures Ouvrées (Heures comprises entre 8h30 et 18h00 du lundi au vendredi hors jours fériés français), l'intervention pour la réparation de l'Interruption ayant lieu pendant les Heures Ouvrées dans le cadre du Service standard.

Caractéristiques techniques des systèmes hébergés

Serveur de développement :	Ciril Group
Caractéristiques de l'hébergeur :	20, rue Louis Guérin
Nom de la société	BP 2074
Adresse	69603 VILLEURBANNE CEDEX
Téléphone	+33 (0)472691680
Fax	+33 (0)478938500
Logiciel middleware fourni	Firewall mutualisé
Sauvegardes	TSE 2 postes 1 sauvegarde quotidienne du serveur privé chez l'hébergeur par roulement de 15 jours
Moyens bande passante	10 Mo en download 10 Mo en upload
Disponibilité garantie par l'hébergeur	99,8 % 7/7 – 24/24
Base de fréquentation retenue	5 000 visites par mois 50 utilisateurs simultanés
Informations techniques	Hébergement SynAAs petite taille : 1 Container avec 4 vCPU, 8 Go RAM et 50 Go d'espace disque rapide Sécurisation complète du serveur par firewall matériel Protection antivirus Monitoring du serveur Protection complète des accès physiques 2 connexions Internet redondantes Connexion réseau redondante Alimentation électrique sécurisée Groupe électrogène Accès au support dédié centre serveur Climatisation redondante Durée maximale de rétablissement 8

heures ouvrées
Une IP publique

ARTICLE 4 : PUBLICATION ET MISE A JOUR DES DONNEES CONTENUES DANS INFOP@RCS

4.1 Mises à jour gérées par le Parc

L'ensemble des mises à jour des référentiels IGN (BDOrtho, Scan25, BDParcellaire) et DGI (matrice cadastrale) sont effectués annuellement par le Parc.

InfoP@rcs donne l'accès sur l'ensemble du territoire du Parc aux données suivantes :

- Modèle altimétrique issu du Lidar HD de l'IGN (1m)
- données opendata IGN raster (scans, orthos ...)
- données Scan25
- PCI vecteur (mise à jour annuelle par la DGI)
- Référentiel Grande Echelle IGN
- Zonages (PLUs, POS, cartes communales) issus du Géoportail de l'urbanisme
- Données foncières (mise à jour annuelle par la DGI)

Dans le cadre du porter à connaissance accès aux données du référentiel du Parc:

- Plan de Parc (charte 2023-2038)
- Inventaire du Patrimoine culturel
- Périmètres règlementaires
- Réseau PDIPR
- Autres données issues des bases de données du Parc dans le cadre du porter à connaissance

4.2 Données gérées par les communes ou communautés de communes

L'ensemble des données « personnelles » intégrées dans l'espace personnel de chaque commune ou communauté de communes (Import de couches vectorielles ou alphanumériques).

ARTICLE 5 : MODALITES D'ADHESION ET DE RETRAIT

Adhésion

Elle implique, conformément à la délibération n°2009/106 du 17 Décembre 2009 prise par le Bureau Syndical du Parc naturel régional de Chartreuse, la souscription à un abonnement annuel. La signature de la convention vaut adhésion.

Le coût des services proposés vise à couvrir les charges de fonctionnement annuelles (mise à jour des données géographiques, location d'une plateforme de stockage commune avec hébergement, mise à jour de l'application).

Le paiement est dû pour l'année entière quelque soit la date à laquelle l'adhésion prend effet.

Tarification

Le système de calcul des coûts tient compte de la population :

*- Pour une commune dont la population < 1 000 habitants :
Forfait de 500 € TTC/an*

*- Pour une commune dont la population > 1 000 habitants :
(700 + (population INSEE x 0,3)) €TTC/an*

Exemple pour une commune de 1500 habitants : 700 € + (1500 € x 0.3) = 1150 € TTC/an

- Pour les EPCI, 2 cas de figure

- 1^{er} cas - : les communes du syndicat ont adhéré au SIT : le principe de tarification est alors identique à celui concernant la commune la plus peuplée.*
- 2^{ème} cas : en cas de délégation totale de compétence de gestion des données cadastrales des communes à l'EPCI, l'EPCI acquittera l'ensemble du coût qui aurait dû être supporté par les communes adhérentes auquel s'ajoutera le coût EPCI tel que défini au 1^{er} cas.*

Pour 2022, le coût de services est de 15 730.60 €

Celui-ci est calculé annuellement en fonction de l'évolution des populations.

Durée – Résiliation

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Chaque année, le paiement interviendra après réception d'un titre de recette du Parc de Chartreuse via le SGC de Pont de Beauvoisin.

Fait en deux exemplaires,

Pour « **la communauté de communes
Cœur de Chartreuse** »

Pour **le PNR de Chartreuse**

Le / /

Le / /

Le Président

Le Président

Convention relative à l'adhésion à InfoP@rcs, le Système d'Information Territorial des Parcs de la Région Rhône-Alpes

ANNEE 2023

Entre:

Le PNR de Chartreuse représenté par son Président

Et

L'EPCI : « **Communauté de communes cœur de Chartreuse** » représenté par sa Présidente

PREAMBULE

Le Parc naturel régional de Chartreuse a passé un appel d'offres en juin 2009 conduisant à l'acquisition d'une application cartographique en ligne mutualisable à l'ensemble des PNR Rhône-Alpes.

Le Parc de Chartreuse a porté, techniquement et financièrement, le développement de cette application cartographique, mise à disposition des Parcs signataires d'une convention partenariale.

Une application extranet dédiée aux communes et communautés de communes adhérentes a été développée dans un objectif de mutualisation des moyens techniques, humains et financiers.

Un serveur spécifique est dédié à aux communes et communautés de communes dans le cadre de l'utilisation d'InfoP@rcs.

S'utilisant à partir d'un simple navigateur Internet, l'application permet le travail en mode collaboratif (à partir d'une connexion sécurisée privée) entre les communes, le Parc et les partenaires.

ARTICLE 1 : CONVENTION UNISSANT LES PARCS ET LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Les objectifs poursuivis par la convention sont :

- Le partage des coûts liés à la maintenance de l'application initiale, selon un principe d'égalité entre les Parcs,
- La mutualisation des « briques logicielles » futures qui seraient réalisées par les Parcs sur leurs moyens propres, et qui ne génèrent pas de coûts de maintenance supplémentaire,
- Le partage des coûts de développements et de maintenance de nouveaux produits développés en externe et qui seraient décidés à l'unanimité par les Parcs signataires.

Sont signataires en 2015 de la convention les parcs régionaux du Pilat, des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse, le Parc en préfiguration des Baronnies Provençales, la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Parcs signataires ont convenu de mettre en place un partenariat autour du Système d'Information Territorial concernant le développement de briques logicielles, la maintenance corrective et évolutive, l'hébergement des applications sur serveurs dédiés, la formation, le tout à des fins de mutualisation des outils et de leurs coûts.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par l'ensemble des Parties.

ARTICLE 2 : APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

- Développement et maintenance d'une application cartographique serveur en mode responsive (intranet, extranet, internet), accessible à partir des navigateurs Web suivants : Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge, Chromium
- Mise à disposition et maintenance d'une application intégrée de consultation du cadastre et des zonages (données graphiques et fichiers MAJIC3)

Description des applications hébergées

Serveur de développement :

GEO Générateur© 1 poste de génération et nombre illimité d'applications générées

Serveur de production :

GEO Server©

GEO IDS

GEO Network©

GEO 3D - iTowns

FME

Base de données PostGres / PostGis

Serveur FTP avec sécurisation par IP

Nom de domaine

Sécurisation domaine SSL/HTTPS

GEO cadastre et urbanisme

GEO ANC : gestion de l'assainissement individuel

Fonctionnalités de base et services proposés par InfoP@rcs

- Accompagnement des collectivités dans la rédaction du CCTP remis aux prestataires intervenant sur la donnée géographique (Cabinets d'urbanisme, bureaux d'études, géomètres ...)
- Mise à niveau des référentiels métiers (IGN, DGFIP, Enedis, etc ...)
- Formation par le Parc des personnels techniques, administratifs, élus à l'utilisation d'InfoP@rcs
- Hébergement sur le serveur Parc des données « métier » transmises par les communes
- Fourniture d'un accès privé et sécurisé Internet à chaque commune ou EPCI adhérent
- Gestion et suivi des tickets d'incidents, hotline assurée en télémaintenance
- Développement d'états type, d'outils de mesure de distance ou de surface, cotation automatique.
- Possibilité de numérisation dans une couche dessin partageable en mode collaboratif
- Accès aux informations littérales de la matrice cadastrale labellisées DGI (MAJIC3) sans se soucier des mises à jour, effectuées annuellement par le Parc

- Possibilité grâce à « l'espace personnel » de chaque utilisateur, de superposer en FrontEnd l'ensemble des données propriétaires préalablement saisies (par la commune ou un prestataire) : d'assainissement et d'adduction, itinéraires de randonnée, Plans Locaux d'Urbanisme, pistes skiabiles, gestion de l'espace ...
- Possibilité d'analyses thématiques à partir des couches personnelles ou des données « Parc »
- Echange en import/export avec vos partenaires vers les formats standards du marché, tant pour les données vecteur que pour les données raster

ARTICLE 3 : HEBERGEMENT DES APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

L'hébergeur mandaté par le Parc s'engage à ce que le service ait un taux de disponibilité de 99,8%.
Il s'engage sur une durée maximale de rétablissement de :
Huit (8) Heures Ouvrées (Heures comprises entre 8h30 et 18h00 du lundi au vendredi hors jours fériés français), l'intervention pour la réparation de l'Interruption ayant lieu pendant les Heures Ouvrées dans le cadre du Service standard.

Caractéristiques techniques des systèmes hébergés

Serveur de développement :	Ciril Group
Caractéristiques de l'hébergeur :	20, rue Louis Guérin
Nom de la société	BP 2074
Adresse	69603 VILLEURBANNE CEDEX
	+33 (0)472691680
Téléphone	+33 (0)478938500
Fax	
Logiciel middleware fourni	Firewall mutualisé
	TSE 2 postes
Sauvegardes	1 sauvegarde quotidienne du serveur privé chez l'hébergeur par roulement de 15 jours
Moyens bande passante	10 Mo en download 10 Mo en upload
Disponibilité garantie par l'hébergeur	99,8 % 7/7 – 24/24
Base de fréquentation retenue	5 000 visites par mois 50 utilisateurs simultanés
Informations techniques	Hébergement SynAAs petite taille : 1 Container avec 4 vCPU, 8 Go RAM et 50 Go d'espace disque rapide Sécurisation complète du serveur par firewall matériel Protection antivirus Monitoring du serveur Protection complète des accès physiques 2 connexions Internet redondantes Connexion réseau redondante Alimentation électrique sécurisée Groupe électrogène Accès au support dédié centre serveur Climatisation redondante Durée maximale de rétablissement 8

heures ouvrées
Une IP publique

ARTICLE 4 : PUBLICATION ET MISE A JOUR DES DONNEES CONTENUES DANS INFOP@RCS

4.1 Mises à jour gérées par le Parc

L'ensemble des mises à jour des référentiels IGN (BDOrtho, Scan25, BDParcellaire) et DGI (matrice cadastrale) sont effectués annuellement par le Parc.

InfoP@rcs donne l'accès sur l'ensemble du territoire du Parc aux données suivantes :

- Modèle altimétrique issu du Lidar HD de l'IGN (1m)
- données opendata IGN raster (scans, orthos ...)
- données Scan25
- PCI vecteur (mise à jour annuelle par la DGI)
- Référentiel Grande Echelle IGN
- Zonages (PLUs, POS, cartes communales) issus du Géoportail de l'urbanisme
- Données foncières (mise à jour annuelle par la DGI)

Dans le cadre du porter à connaissance accès aux données du référentiel du Parc:

- Plan de Parc (charte 2023-2038)
- Inventaire du Patrimoine culturel
- Périmètres règlementaires
- Réseau PDIPR
- Autres données issues des bases de données du Parc dans le cadre du porter à connaissance

4.2 Données gérées par les communes ou communautés de communes

L'ensemble des données « personnelles » intégrées dans l'espace personnel de chaque commune ou communauté de communes (Import de couches vectorielles ou alphanumériques).

ARTICLE 5 : MODALITES D'ADHESION ET DE RETRAIT

Adhésion

Elle implique, conformément à la délibération n°2009/106 du 17 Décembre 2009 prise par le Bureau Syndical du Parc naturel régional de Chartreuse, la souscription à un abonnement annuel. La signature de la convention vaut adhésion.

Le coût des services proposés vise à couvrir les charges de fonctionnement annuelles (mise à jour des données géographiques, location d'une plateforme de stockage commune avec hébergement, mise à jour de l'application).

Le paiement est dû pour l'année entière quelque soit la date à laquelle l'adhésion prend effet.



Tarification

Le système de calcul des coûts tient compte de la population :

*- Pour une commune dont la population < 1 000 habitants :
Forfait de 500 € TTC/an*

*- Pour une commune dont la population > 1 000 habitants :
(700 + (population INSEE x 0,3)) €TTC/an*

Exemple pour une commune de 1500 habitants : 700 € + (1500 € x 0.3) = 1150 € TTC/an

- Pour les EPCI, 2 cas de figure

- 1^{er} cas - : les communes du syndicat ont adhéré au SIT : le principe de tarification est alors identique à celui concernant la commune la plus peuplée.*
- 2^{ème} cas : en cas de délégation totale de compétence de gestion des données cadastrales des communes à l'EPCI, l'EPCI acquittera l'ensemble du coût qui aurait dû être supporté par les communes adhérentes auquel s'ajoutera le coût EPCI tel que défini au 1^{er} cas.*

Pour 2023, le coût de services est de 15 366.50 €

Celui-ci est calculé annuellement en fonction de l'évolution des populations.

Durée – Résiliation

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Chaque année, le paiement interviendra après réception d'un titre de recette du Parc de Chartreuse via le SGC de Pont de Beauvoisin.

Fait en deux exemplaires,

Pour « **la communauté de communes
Cœur de Chartreuse** »

Pour **le PNR de Chartreuse**

Le / /

Le / /

Le Président

Le Président

Convention relative à l'adhésion à InfoP@rcs, le Système d'Information Territorial des Parcs de la Région Rhône-Alpes

ANNEE 2024

Entre:

Le PNR de Chartreuse représenté par son Président

Et

L'EPCI : « **Communauté de communes cœur de Chartreuse** » représenté par sa Présidente

PREAMBULE

Le Parc naturel régional de Chartreuse a passé un appel d'offres en juin 2009 conduisant à l'acquisition d'une application cartographique en ligne mutualisable à l'ensemble des PNR Rhône-Alpes.

Le Parc de Chartreuse a porté, techniquement et financièrement, le développement de cette application cartographique, mise à disposition des Parcs signataires d'une convention partenariale.

Une application extranet dédiée aux communes et communautés de communes adhérentes a été développée dans un objectif de mutualisation des moyens techniques, humains et financiers.

Un serveur spécifique est dédié à aux communes et communautés de communes dans le cadre de l'utilisation d'InfoP@rcs.

S'utilisant à partir d'un simple navigateur Internet, l'application permet le travail en mode collaboratif (à partir d'une connexion sécurisée privée) entre les communes, le Parc et les partenaires.

ARTICLE 1 : CONVENTION UNISSANT LES PARCS ET LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Les objectifs poursuivis par la convention sont :

- Le partage des coûts liés à la maintenance de l'application initiale, selon un principe d'égalité entre les Parcs,
- La mutualisation des « briques logicielles » futures qui seraient réalisées par les Parcs sur leurs moyens propres, et qui ne génèrent pas de coûts de maintenance supplémentaire,
- Le partage des coûts de développements et de maintenance de nouveaux produits développés en externe et qui seraient décidés à l'unanimité par les Parcs signataires.

Sont signataires en 2015 de la convention les parcs régionaux du Pilat, des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse, le Parc en préfiguration des Baronnies Provençales, la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Parcs signataires ont convenu de mettre en place un partenariat autour du Système d'Information Territorial concernant le développement de briques logicielles, la maintenance corrective et évolutive, l'hébergement des applications sur serveurs dédiés, la formation, le tout à des fins de mutualisation des outils et de leurs coûts.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par l'ensemble des Parties.

ARTICLE 2 : APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

- Développement et maintenance d'une application cartographique serveur en mode responsive (intranet, extranet, internet), accessible à partir des navigateurs Web suivants : Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge, Chromium
- Mise à disposition et maintenance d'une application intégrée de consultation du cadastre et des zonages (données graphiques et fichiers MAJIC3)

Description des applications hébergées

Serveur de développement :

GEO Générateur© 1 poste de génération et nombre illimité d'applications générées

Serveur de production :

GEO Server©

GEO IDS

GEO Network©

GEO 3D - iTowns

FME

Base de données PostGres / PostGis

Serveur FTP avec sécurisation par IP

Nom de domaine

Sécurisation domaine SSL/HTTPS

GEO cadastre et urbanisme

GEO ANC : gestion de l'assainissement individuel

Fonctionnalités de base et services proposés par InfoP@rcs

- Accompagnement des collectivités dans la rédaction du CCTP remis aux prestataires intervenant sur la donnée géographique (Cabinets d'urbanisme, bureaux d'études, géomètres ...)
- Mise à niveau des référentiels métiers (IGN, DGFIP, Enedis, etc ...)
- Formation par le Parc des personnels techniques, administratifs, élus à l'utilisation d'InfoP@rcs
- Hébergement sur le serveur Parc des données « métier » transmises par les communes
- Fourniture d'un accès privé et sécurisé Internet à chaque commune ou EPCI adhérent
- Gestion et suivi des tickets d'incidents, hotline assurée en télémaintenance
- Développement d'états type, d'outils de mesure de distance ou de surface, cotation automatique.
- Possibilité de numérisation dans une couche dessin partageable en mode collaboratif
- Accès aux informations littérales de la matrice cadastrale labellisées DGI (MAJIC3) sans se soucier des mises à jour, effectuées annuellement par le Parc

- Possibilité grâce à « l'espace personnel » de chaque utilisateur, de superposer en FrontEnd l'ensemble des données propriétaires préalablement saisies (par la commune ou un prestataire) : d'assainissement et d'adduction, itinéraires de randonnée, Plans Locaux d'Urbanisme, pistes skiabiles, gestion de l'espace ...

- Possibilité d'analyses thématiques à partir des couches personnelles ou des données « Parc »
 - Echange en import/export avec vos partenaires vers les formats standards du marché, tant pour les données vecteur que pour les données raster

ARTICLE 3 : HEBERGEMENT DES APPLICATIONS MISES A DISPOSITION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

L'hébergeur mandaté par le Parc s'engage à ce que le service ait un taux de disponibilité de 99,8%.
 Il s'engage sur une durée maximale de rétablissement de :
 Huit (8) Heures Ouvrées (Heures comprises entre 8h30 et 18h00 du lundi au vendredi hors jours fériés français), l'intervention pour la réparation de l'Interruption ayant lieu pendant les Heures Ouvrées dans le cadre du Service standard.

Caractéristiques techniques des systèmes hébergés

Serveur de développement :	Ciril Group
Caractéristiques de l'hébergeur :	20, rue Louis Guérin
Nom de la société	BP 2074
Adresse	69603 VILLEURBANNE CEDEX
Téléphone	+33 (0)472691680
Fax	+33 (0)478938500
Logiciel middleware fourni	Firewall mutualisé
Sauvegardes	TSE 2 postes 1 sauvegarde quotidienne du serveur privé chez l'hébergeur par roulement de 15 jours
Moyens bande passante	10 Mo en download 10 Mo en upload
Disponibilité garantie par l'hébergeur	99,8 % 7/7 – 24/24
Base de fréquentation retenue	5 000 visites par mois 50 utilisateurs simultanés
Informations techniques	Hébergement SynAAs petite taille : 1 Container avec 4 vCPU, 8 Go RAM et 50 Go d'espace disque rapide Sécurisation complète du serveur par firewall matériel Protection antivirus Monitoring du serveur Protection complète des accès physiques 2 connexions Internet redondantes Connexion réseau redondante Alimentation électrique sécurisée Groupe électrogène Accès au support dédié centre serveur Climatisation redondante Durée maximale de rétablissement 8

heures ouvrées
Une IP publique

ARTICLE 4 : PUBLICATION ET MISE A JOUR DES DONNEES CONTENUES DANS INFOP@RCS

4.1 Mises à jour gérées par le Parc

L'ensemble des mises à jour des référentiels IGN (BDOrtho, Scan25, BDParcellaire) et DGI (matrice cadastrale) sont effectués annuellement par le Parc.

InfoP@rcs donne l'accès sur l'ensemble du territoire du Parc aux données suivantes :

- Modèle altimétrique issu du Lidar HD de l'IGN (1m)
- données opendata IGN raster (scans, orthos ...)
- données Scan25
- PCI vecteur (mise à jour annuelle par la DGI)
- Référentiel Grande Echelle IGN
- Zonages (PLUs, POS, cartes communales) issus du Géoportail de l'urbanisme
- Données foncières (mise à jour annuelle par la DGI)

Dans le cadre du porter à connaissance accès aux données du référentiel du Parc:

- Plan de Parc (charte 2023-2038)
- Inventaire du Patrimoine culturel
- Périmètres règlementaires
- Réseau PDIPR
- Autres données issues des bases de données du Parc dans le cadre du porter à connaissance

4.2 Données gérées par les communes ou communautés de communes

L'ensemble des données « personnelles » intégrées dans l'espace personnel de chaque commune ou communauté de communes (Import de couches vectorielles ou alphanumériques).

ARTICLE 5 : MODALITES D'ADHESION ET DE RETRAIT

Adhésion

Elle implique, conformément à la délibération n°2009/106 du 17 Décembre 2009 prise par le Bureau Syndical du Parc naturel régional de Chartreuse, la souscription à un abonnement annuel. La signature de la convention vaut adhésion.

Le coût des services proposés vise à couvrir les charges de fonctionnement annuelles (mise à jour des données géographiques, location d'une plateforme de stockage commune avec hébergement, mise à jour de l'application).

Le paiement est dû pour l'année entière quelque soit la date à laquelle l'adhésion prend effet.



Tarification

Le système de calcul des coûts tient compte de la population :

*- Pour une commune dont la population < 1 000 habitants :
Forfait de 500 € TTC/an*

*- Pour une commune dont la population > 1 000 habitants :
(700 + (population INSEE x 0,3)) €TTC/an*

Exemple pour une commune de 1500 habitants : 700 € + (1500 € x 0.3) = 1150 € TTC/an

- Pour les EPCI, 2 cas de figure

- 1^{er} cas - : les communes du syndicat ont adhéré au SIT : le principe de tarification est alors identique à celui concernant la commune la plus peuplée.*
- 2^{ème} cas : en cas de délégation totale de compétence de gestion des données cadastrales des communes à l'EPCI, l'EPCI acquittera l'ensemble du coût qui aurait dû être supporté par les communes adhérentes auquel s'ajoutera le coût EPCI tel que défini au 1^{er} cas.*

Pour 2024, le coût de services est de 15 366.50 €

Celui-ci est calculé annuellement en fonction de l'évolution des populations.

Durée – Résiliation

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Chaque année, le paiement interviendra après réception d'un titre de recette du Parc de Chartreuse via le SGC de Pont de Beauvoisin.

Fait en deux exemplaires,

Pour « **la communauté de communes
Cœur de Chartreuse** »

Pour **le PNR de Chartreuse**

Le / /

Le / /

Le Président

Le Président